



Demande de passeport pour animaux pour producteurs d'œufs SUISSSE GARANTIE

Pour être autorisés à porter la marque de garantie SUISSSE GARANTIE, les œufs et produits à base d'œufs suisses doivent provenir de poules dont les souches parentales ont été détenues en Suisse (exception : œufs de souches parentales). Dans l'exploitation de ponte dont proviennent les œufs portant la marque de garantie SUISSSE GARANTIE, tous les animaux (poussins et pondeuses) doivent remplir cette condition.

L'exploitation de ponte doit prouver qu'elle satisfait à cette exigence par un passeport pour animaux et le confirmer à son acheteur d'œufs. Pour ce faire, le fournisseur d'animaux mentionne sur son bulletin de livraison et sa facture le code d'article à partir duquel l'origine (soit le pays dans lequel les souches parentales ont été détenues) des animaux peut être décodée.

GalloSuisse met le passeport pour animaux à disposition du producteur d'œufs sur la base des données suivantes. Les membres de GalloSuisse ont accès gratuitement à l'ensemble des prestations liées à SUISSSE GARANTIE. Les non-membres obtiennent le passeport pour animaux après paiement des taxes de la branche.

Ce document doit être remis dûment complété et signé à GalloSuisse.

Fournisseur d'animaux (nom et adresse) :

Code d'article / numéro de troupeau (voir facture / bulletin de livraison des animaux) :

CH -

Animaux reçus (nombre) : **Installation (date) :**

Je (producteur d'œufs) confirme l'exactitude des informations ci-dessus.

Exploitation, Nom :

Adresse :

Lieu / Date : / **Signature :**

Envoyer à : GalloSuisse, Association des producteurs d'œufs suisses, Burgerweg 22, 3052 Zollikofen

Genossenschaft der Schweizer Eierproduzenten

Coopérative des producteurs d'œufs suisses

GalloSuisse | Burgerweg 22 | 3052 Zollikofen | 043 300 40 50 | info@gallosuisse.ch | www.gallosuisse.ch